

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/ECE/717/Add.4
7 janvier 1969
Original : FRANCAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Vingt-quatrième session

PROGRAMME DE TRAVAIL A LONG TERME
ET ORGANISATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION
(Résolution 3(XXIII))

Rapport du Secrétaire exécutif

ADDITIF

1. Depuis la parution du Rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/717) qui contenait en Annexe I le texte des réponses reçues à cette date, le Secrétaire exécutif a reçu la réponse reproduite ci-après.

* * *

ROUMANIE

(Réponse en date du 6 janvier 1969; original : Français)

L'action initiée par la résolution 3 (XXIII) visant à améliorer l'organisation de l'activité de la Commission, exige qu'elle soit orientée partant de l'idée unanimement acceptée à la session jubilaire de la Commission, conformément à laquelle "la Commission devrait s'efforcer d'organiser ses activités le plus rationnellement possible afin de pouvoir faciliter plus efficacement la coopération dans différents domaines".

A la lumière de cette orientation générale, les organes spécialisés de Roumanie estiment nécessaire que l'activité à venir de la CEE soit de nature à :

- accroître les possibilités d'intensifier, par des moyens variés et sous des formes diversifiées, la coopération économique, scientifique et technologique, tant dans les domaines traditionnels que dans de nouveaux domaines, sur la base des avantages mutuels et à long terme;

GE.69-307

- concerter les efforts, visant à éliminer les obstacles économiques, administratifs et de politique commerciale qui entravent le développement du commerce entre les pays européens à systèmes sociaux et politiques différents;

- promouvoir le tourisme en tant que facteur du développement économique et d'une meilleure entente entre les peuples;

- créer les conditions requises pour une large promotion des formes modernes de coopération industrielle visant à favoriser l'extension et la diversification du commerce européen;

- intensifier les préoccupations de la Commission visant à étudier les possibilités d'élargissement des relations économiques des pays de la région européenne avec des pays d'autres régions du monde;

- insérer dans le programme et dans la structure fonctionnelle de la Commission certaines préoccupations dans de nouveaux domaines, à savoir : la coopération scientifique et technologique, la coopération économique et industrielle, l'organisation de la production et du travail, les pétroles, les métaux non-ferreux, l'urbanisation des villages, l'utilisation de la technique électronique de calcul dans l'économie, etc., et, en étroit rapport avec cela réexaminer l'utilité de certaines activités déjà existantes.

Les organes roumains spécialisés estiment en même temps que tant la coopération économique européenne en général que les activités de la Commission en spécial, n'ont qu'à gagner par la transformation de la CEE/ONU en un organisme universel, par la participation de plein droit de la République démocratique allemande.

Partant des éléments orientatifs mentionnés, nous présentons aussi les considérations des organes de spécialité de la République socialiste de Roumanie concernant l'activité à venir de la CEE par domaines, compte tenu du schéma dressé par le Secrétariat de la Commission.

A. Pour ce qui est du programme de travail à long terme de la Commission et l'ordre des priorités

Le schéma du programme de travail à long terme, examiné lors de la XXIIIème session de la CEE peut être pris comme base en vue d'établir et donner la forme définitive des tâches de la Commission pour période 1969-1971.

Dans ce qui suit on présente certaines considérations préliminaires relatives au programme de travail à long terme de la CEE dans certains domaines d'activité de celle-ci.

1. Dans le domaine du charbon, l'activité de la Commission devrait être orientée vers les problèmes ayant un poids particulier, à savoir : la mécanisation et l'automatisation des opérations minières, l'extension au maximum du domaine de la mise en oeuvre des méthodes d'exploitation à ciel ouvert grâce aux avantages techniques et économiques évidents, l'amélioration des systèmes d'exploitation, la lutte contre le gaz, la poussière et la chaleur des mines, la mise en valeur aussi pleinement que possible de toute la production minière (y compris la mise en valeur des déchets de l'industrie minière).

2. Dans le domaine de la statistique, le programme de travail (pour la période 1968-1973, adopté lors de la XVIème session de la Conférence des Statisticiens européens répond, en général, aux exigences actuelles dans ce domaine. Mais au fur et à mesure de l'élaboration définitive de certains thèmes, on pourrait inclure dans le programme de travail à long terme l'élaboration d'études statistiques comparatives, bilatérales ou multilatérales ayant trait à divers domaines de l'économie et de la culture des pays membres de la CEE, le choix des domaines devant rester à la latitude de ces pays.

3. Dans le domaine de l'énergie électrique, les organes roumains compétents estiment nécessaire que :

- Au thème figurant au programme de travail du Comité de l'énergie électrique : "Etude périodique portant sur l'expérience acquise dans l'exploitation des centrales constituées par des blocs de grande puissance" on attache une attention particulière aux problèmes de comportement dans l'exploitation des groupes puissance unitaire de plus de 200 MW.

- Le Comité de l'énergie électrique élabore, en collaboration avec l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA), une étude périodique concernant l'expérience acquise dans l'exploitation des centrales nucléaires-électriques, d'une façon analogue à l'étude se référant aux centrales thermiques classiques.

- Dans le programme de travail à long terme du Groupe d'experts ad-hoc chargé d'étudier les problèmes de la gestion économique des grands réseaux électro-énergétiques, on insère outre des problèmes figurant déjà dans le programme, l'étude des divers problèmes, techniques et économiques, liés au développement et à l'exploitation des grands réseaux pour le transport de l'énergie électrique, tels que : l'influence de la puissance unitaire maximum des groupes générateurs sur la structure du réseau de

transport (l'introduction de certains échelons supérieurs de tension ainsi que de certaines liaisons supplémentaires de réserve dans le système; la puissance réactive et le réglage de la tension; des critères techniques et économiques pour l'établissement des variantes de réseau.

Le Groupe d'experts chargé d'étudier les problèmes de la gestion économique des grands réseaux électro-énergétiques, en collaboration avec le Groupe chargé de l'étude des ressources hydro-techniques ainsi qu'avec le Groupe de l'électrification rurale, étudient le problème de l'alimentation avec de l'énergie électrique des grandes installations d'irrigation pour l'agriculture.

4. Dans le domaine du gaz, il est nécessaire qu'on accorde la priorité aux problèmes suivants du programme à long terme adopté par le Comité du gaz :

- l'utilisation du gaz dans l'industrie chimique;
- l'emploi du gaz dans les centrales thermiques;
- l'automatisation et la télécommande dans l'exploitation des gazoducs principaux;
- les aspects économiques de la chaîne de lignéfaction du gaz naturel;
- les aspects techniques et économiques du stockage souterrain du gaz;
- la détermination de la pression économique pour le transport du gaz à grande distance par gazoducs;
- problèmes économiques et techniques soulevés par la mise en oeuvre de l'automatisation et des télécommandes aux systèmes d'approvisionnement avec du gaz des centrales urbaines;
- l'optimisation du point de vue technique et économique des solutions en matière de projection et construction des réseaux de distribution.

5. Dans le domaine de l'habitation, des constructions et de la systématisation, les organes roumains spécialisés estiment qu'outre les thèmes inscrits dans le programme de travail à long terme, il faudrait prévoir un thème relatif à la "structure du prix de revient des logements et les facteurs influant le changement du prix de revient".

En même temps, il convient d'examiner la possibilité d'aborder plus en détail les problèmes de construction dans l'activité de la CEE, afin d'aborder également les autres domaines de construction, tels que : les constructions industrielles, agricoles, etc. La collaboration entre les pays européens au sein de la Commission n'aurait qu'à gagner si d'autres problèmes du domaine des constructions pouvaient être inclus dans les activités de la CEE à savoir : la recherche scientifique et l'emploi des méthodes

mathématiques; l'industrialisation des constructions; l'organisation scientifique des entreprises de construction, des chantiers et des lieux de travail; l'utilisation des plus efficaces matériaux de construction; la formation et le perfectionnement des cadres, etc.

6. Dans le domaine de l'industrie d'usinage compte tenu du rôle joué par l'industrie des constructions mécaniques et en premier lieu les produits électroniques dans l'économie des pays de la zone de la CEE ainsi que dans la collaboration et la coopération économique et technico-scientifique entre ceux-ci, il est nécessaire que l'on intensifie l'activité de la Commission dans ce domaine, en orientant l'activité du Comité de l'industrie et des produits de base justement vers de tels problèmes. Par exemple, les problèmes figurant au chapitre 5 de la Vème partie du programme de travail et ordre de priorités de la Commission pour les années 1968-1969 relatifs à :

- l'étude des tendances de la production, de la demande et du commerce des produits des industries mécaniques (05.1.1)
- l'automatisation (05.2.1)
- machines agricoles (05.3.1)

devraient être élaborés dans le cadre du Comité de l'industrie et des produits de base.

Parmi les préoccupations du Comité de l'industrie et des produits de base, on pourrait également inclure le thème suivant : "Problèmes actuels des dimensions et de dotation technico-matérielle des usines pour les constructions mécaniques". A ce sujet, on pourrait étudier des aspects liés à la spécialisation des usines, à la détermination des capacités optima de production, des critères relatifs à la détermination des outillages technologiques de base, etc. On pourrait également élaborer certains modèles de calcul concernant divers aspects de détermination des dimensions et de la dotation technico-matérielle des usines pour les constructions mécaniques. On pourrait débattre ces thèmes lors de certaines réunions ou symposia des spécialistes de divers pays dans les domaines du développement de la spécialisation et de la projection industrielle lorsqu'un échange de vues relatif à l'expérience acquise, ainsi qu'aux résultats et perspectives dans ce domaine pourrait avoir lieu.

Les organes roumains spécialisés estiment également qu'il serait utile d'organiser des colloques périodiques (chaque année trois ans)

a) l'organisation scientifique de la production des entreprises de diverses branches de l'industrie dans le cadre desquelles on pourrait examiner des thèmes concernant : les moyens destinés à rationaliser le flux d'informations au sein des

entreprises, appartenant à diverses branches; méthodes modernes d'optimiser le processus de production et de déterminer les lots de production optima pour un programme précis de fabrication; l'utilisation des moyens électroniques de calcul dans la direction des processus de production;

- b) l'actuelle orientation dans l'automatique industrielle;
- c) les moyens rationnels de la promotion des succédanés de métaux et de bois (l'emploi de diverses masses plastiques ou d'autres succédanés, surtout dans le domaine de l'industrie des constructions mécaniques et de l'industrie électrotechnique);
- d) les moyens et les formes optima de mise en pratique de la coopération scientifique et technologique.

7. Dans le domaine des transports intérieurs, il serait opportun qu'on insère dans le programme à long terme de la Commission d'une façon prioritaire l'étude : "Les problèmes de la mise en oeuvre et de l'utilisation des calculateurs électroniques dans le transport ferroviaire", dans laquelle on analyse surtout la confrontation et l'examen des réalisations dans la transmission des données à distance.

8. Dans le domaine du bois, les organes compétents de la République socialiste de Roumanie estiment que le débat au sein de la Commission des problèmes ci-après serait d'une utilité particulière pour les pays membres :

- les aspects techniques et économiques de l'emploi des produits ligneux dans l'industrie des meubles et dans la production de portes et de fenêtres;
- le perfectionnement des procédés d'enrichissement des panneaux dérivés du bois;
- la mise en pratique des méthodes et des moyens modernes de calcul aux travaux de direction et d'organisation de la production dans l'industrie de transformation du bois.

Une grande utilité pour les divers pays présenterait également l'extension de l'activité visant à organiser sous l'égide de la CEE/ONU des cours de formation professionnelle et de perfectionnement sur les différents domaines de l'exploitation, du transport et de la transformation du bois, auxquels puissent aussi participer des spécialistes appartenant aux pays en voie de développement.

9. Dans le domaine du commerce extérieur, l'activité de la CEE devrait être de nature à :

- a) éliminer les obstacles dans la voie des relations commerciales entre les pays de la région de la CEE (restrictions quantitatives discriminatoires; mesures protectionnistes des groupements économiques ouest-européens, etc.);

b) élaborer des mesures pratiques qui puissent contribuer au développement des échanges commerciaux, l'extension de l'utilisation des accords et des contrats de longue haleine, la mise en oeuvre, dans une plus large mesure, des formes modernes de coopération économique, industrielle, scientifique, et technologique, etc., en vue d'organiser, sous les auspices de la CEE, un colloque ou une réunion d'experts qui examine les problèmes visant à promouvoir la coopération industrielle, ainsi que les incidences de celle-ci sur le développement du commerce entre les pays participants à la CEE.

c) la collaboration avec l'UNCTAD visant à résoudre les problèmes d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne le développement des relations commerciales entre les pays à systèmes sociaux et économiques différents;

d) l'amélioration des conditions techniques de déroulement des échanges commerciaux (la simplification et l'uniformisation des documents d'exportation, l'uniformisation des contrats internationaux de vente des différentes marchandises, etc.).

10. Dans le domaine des ressources d'eau il conviendrait que les préoccupations d'ensemble de la CEE soient l'échange d'expérience quant à l'utilisation des ressources hydrauliques et de la lutte contre la pollution de l'eau.

Il serait nécessaire que l'activité de la Commission dans ce domaine soit axée sur l'élargissement permanent de la coopération internationale et le développement des formes d'assistance technique et méthodologique contribuant de la sorte à une solution plus efficace et plus rapide des questions qui se posent devant chaque pays, dans les domaines de l'utilisation des ressources d'eau et de la protection de sa qualité.

11. Dans le domaine de la coopération scientifique et technologique, les organes de spécialité de la République socialiste de Roumanie estiment qu'il serait opportun que le programme à long terme de la Commission contienne un chapitre à part consacré aux problèmes touchant la coopération scientifique et technologique où l'on prévoit l'élaboration d'études concernant les méthodes de la politique scientifique :

- l'élaboration de statistiques sur le potentiel de recherche;
- la définition des critères et des objectifs de la coopération scientifique et technologique;
- l'organisation de symposia, de cycles d'étude et des consultations par problèmes prioritaires;
- l'édition de bulletins périodiques concernant la coopération technologique et scientifique;
- l'intensification des échanges d'informations scientifiques et techniques.

Par analogie, il est nécessaire que l'on prévoie dans les programmes de travail des organes subsidiaires de la Commission des chapitres à part au sujet de la coopération scientifique et technologique.

12. Dans le domaine de l'industrie chimique, selon les organes roumains de spécialité il est nécessaire que l'on inclue avec priorité dans le programme à long terme du groupe permanent de travail qui vient d'être créé les problèmes suivants :

- l'examen périodique des tendances et des perspectives du marché de produits chimiques qui devrait s'orienter, en grandes lignes, d'après l'étude déjà élaborée;
- l'accroissement de l'utilisation des produits chimiques dans d'autres industries et secteurs de l'économie nationale et les effets de leur utilisation;
- l'étude des principales questions concernant les matières premières disponibles et les aspects de la substitution qui résulterait d'une diminution relative et des surplus;
- l'analyse des méthodes et des formes de coopération dans les domaines de la production et de la vente des produits chimiques;
- l'étude des possibilités de coopération afin de réaliser des projets industriels (la participation par la livraison à crédit d'outillages complets ou partiels, la livraison de documentations techniques, l'octroi d'assistance technique, la transmission de know-how, etc.);
- le développement de la coopération scientifique et technique par : échange d'informations et de données expérimentales sur la base des avantages mutuels (l'organisation de colloques, groupes d'étude, visites d'étude), assistance technique réciproque (bourses, spécialisations de cadres, échange d'expérience dans les problèmes de l'enseignement technique);
- l'étude de problèmes concernant la transformation intégrale des matières premières en produits ayant une rentabilité maximum dans les unités industrielles chimiques à production complexe;
- l'étude des solutions optima pour le transport et le stockage des produits chimiques;
- l'examen des problèmes concernant l'approvisionnement de l'industrie chimique en matières premières, éventuellement dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale;

- l'étude des questions concernant les méthodes de détermination de la qualité des produits chimiques, les méthodes de recherche et de prévention, les méthodes de sécurité dans l'industrie chimique;

- la productivité du travail dans l'industrie chimique et les conséquences économiques de l'automatisation.

B. En ce qui concerne la structure organique, les méthodes de travail et le calendrier des réunions de la CEE

En général, la structure organique actuelle de la Commission correspond aux tâches qui reviennent à celle-ci. A la suite de l'examen de l'activité d'ensemble de la Commission il semble cependant nécessaire d'analyser de nouveau certaines activités existantes. Ainsi, selon l'opinion des organes compétents de la République socialiste de Roumanie, il serait opportun :

- de compléter, dans le domaine du charbon, le mandat du sous-comité pour des problèmes miniers avec les problèmes de la préparation du charbon et d'y mettre en place deux groupes permanents d'experts :

a) le groupe pour la technologie souterraine (par la transformation du groupe actuel pour la productivité du travail) lequel devrait s'occuper d'examiner les problèmes concernant le relèvement du niveau technique de l'exploitation souterraine dans les travaux d'ouverture, les méthodes d'exploitation, la mécanisation et l'automatisation des actions minières;

b) le groupe pour l'exploitation à ciel ouvert qui devrait s'occuper des problèmes concernant l'amélioration de la sphère d'actions de cette méthode comme conséquence des avantages techniques, économiques et de sécurité du travail.

L'examen des autres questions devrait être réalisé par l'organisation de symposia, colloques ou voyages d'études, sur des thèmes concrets, à savoir : la préparation du charbon, l'épuration des eaux minières et de celles des installations de préparation, les recherches opérationnelles; des problèmes spécifiques en vue de l'exploitation à grande profondeur (climatisation, aérage, soutien, etc.) ainsi que d'autres questions du domaine de l'utilisation telles que : le combustible pour la population, l'utilisation des centres des thermocentrales, la mise en valeur des déchets provenant des préparations et haldes tout comme l'élaboration des études afin de trouver de nouveaux moyens pour la mise en valeur du charbon.

- Dans le domaine de la statistique il convient d'organiser des cycles d'études et des conférences scientifiques sur divers thèmes du domaine de la statistique, par exemple "les calculs prévisionnels à terme court et moyen".

- Dans le domaine de l'énergie électrique étant donné le fait que les tâches du groupe de l'électrification rurale ont été, en grandes lignes, épuisées, il faudrait que l'activité de celui-ci soit réorientée. En même temps, l'activité de certains organes subsidiaires du Comité de l'énergie électrique devrait être intensifiée : le groupe des centrales thermoélectriques, le groupe d'experts ad-hoc chargé d'étudier les problèmes concernant la gestion économique des grands réseaux électro-magnétiques en étudiant l'opportunité de la transformation de celui-ci en un groupe permanent de travail. Il faudrait également éviter à l'avenir l'éventualité des parallélismes entre le groupe d'experts pour les ressources hydrauliques de l'Europe et l'organe nouvellement créé pour les ressources hydrauliques et la lutte contre la pollution des eaux.

- Dans le domaine du gaz, au lieu des groupes d'experts, qui pratiquement ont achevé leur activité, il serait utile de créer un organisme subsidiaire ayant un caractère permanent afin d'étudier les problèmes concernant le domaine de la distribution des gaz, dans le programme duquel on pourrait inclure par exemple les thèmes suivants, pour lesquels une série de pays ont déjà manifesté leur intérêt, l'économie de la conversion pour les gaz naturels de conduites de distribution existantes; l'économie de l'interconnexion des conduites de distribution; le caractère économique de l'introduction de l'automatisation et des télécommandes aux réseaux de distribution; l'étude des solutions technico-économiques optima dans la projection et la construction des réseaux de distribution; des critères économiques de l'utilisation de l'air propané pour l'alimentation des réseaux de distribution urbaine, par rapport aux autres formes de gaz manufacturé.

- Dans le domaine de l'industrie de transformation tous les organes de travail de la CEE s'occupant à présent des problèmes concernant l'industrie des constructions mécaniques et des produits électro-techniques, mais qui au point de vue organisation, dépendent de différents comités de la Commission, doivent être coordonnés directement par le Comité pour l'industrie et des produits de base, pouvant ainsi employer d'une manière plus judicieuse les efforts déployés pour effectuer différentes études et des travaux, en réalisant à la fois une opérativité plus grande dans l'élaboration et l'amélioration du contenu et de la qualité de ceux-ci, par suite de la participation coordonnée des exécutants.

Parmi ces organes on pourrait citer : le groupe de travail pour les constructions de véhicules dans le cadre du sous-comité pour les transports routiers, le groupe de travail pour la mécanisation de l'agriculture dans le cadre du Comité pour les problèmes agricoles.

- Dans le domaine du bois il conviendrait de mettre en place, dans le cadre du Comité du bois, un groupe de travail à caractère permanent pour les problèmes concernant l'industrie de transformation mécanique du bois, lequel contribuerait à élargir l'échange d'expérience dans ce domaine, entre les pays qui ont enregistré un développement très rapide.

- Dans le domaine du commerce extérieur, il conviendrait d'examiner la possibilité d'organiser périodiquement des réunions au niveau des ministères, consacrées au débat des problèmes du développement des échanges commerciaux.

- Dans le domaine de la coopération scientifique et technologique il conviendrait de créer un organisme à caractère permanent qui va s'occuper de :

- l'étude des possibilités visant à réaliser, par les pays directement intéressés, des programmes de recherche scientifique fondamentale ou d'application;

- l'organisation, en collaborant avec les autres organismes et institutions spécialisés de l'ONU, des actions présentant des avantages mutuels telles que des échanges d'hommes de science, des spécialistes, la formation et la spécialisation de cadres, des voyages d'études et de documentation, etc.

- Dans le domaine des échanges d'informations économiques, scientifiques et techniques, il serait nécessaire de constituer un groupe d'experts des pays intéressés, éventuellement dans le cadre de l'organisme qui sera mis en place pour les problèmes de coopération scientifique et technologique, lequel devrait étudier la question d'organiser, dans le cadre de la CEE, un système international d'information, en créant éventuellement, un centre d'informations économiques et technico-scientifiques.

Parmi les préoccupations du centre d'information on pourrait inclure celle d'élaborer des comptes rendus standardisés sur tous les travaux originaux, qui soient transmis aux centres nationaux d'information.

On pourrait établir, en collaboration avec les maisons d'édition, que ces comptes rendus standardisés soient élaborés et transmis aux centres avant même la parution des ouvrages, ce qui assurerait une information rapide sur les publications

économiques, technico-économiques et scientifiques dont les thèmes pourraient être établis à l'avance. Cette action pourrait être combinée avec l'échange de matériels documentaires du domaine de l'économie appliquée.

- Comme méthodes de travail, les organes roumains de spécialité estiment qu'il serait indiqué d'employer surtout les méthodes et les formes qui se sont avérées utiles dans l'activité déployée jusqu'à présent par la Commission. Dans ce sens, il serait opportun d'employer plus amplement la méthode de l'organisation de colloques, conférences, symposia, voyages d'études et d'autres actions similaires pour les problèmes suscitant un intérêt plus restreint ou pour ceux de spécialité bien contournés ainsi que des échanges directs de documentations entre les pays membres de la CEE.

En même temps, il serait utile d'étendre la méthode de l'emploi des rapporteurs généraux en vue d'élaborer différents thèmes contenus dans le programme de travail des organes subsidiaires de la Commission ainsi que la méthode destinée à utiliser les diverses enquêtes en vertu desquelles on pourrait élaborer des études concernant toutes sortes de problèmes. On peut estimer que l'emploi de ces méthodes aura un effet positif en réduisant le nombre des réunions des organes subsidiaires.

Selon l'opinion des organes roumains de spécialité il serait nécessaire qu'on préconise afin d'augmenter l'efficacité des études de certains problèmes - la réduction des termes pour l'élaboration de celles-ci, de sorte que toute la période d'élaboration et d'achèvement, ne dépasse pas la durée de deux ans environ.

c) L'organisation et les méthodes de travail des sessions annuelles de la Commission

Selon les organes roumains de spécialité, le comité de session, qui reste à être constitué conformément au paragraphe 3 c) de la résolution 3 (XXIII), devrait examiner les rapports des organes subsidiaires, avant leur débat en séance plénière ainsi que d'autres activités qui ne relèvent pas de la compétence desdits organes et de rapporter ses conclusions et ses propositions à la session plénière de la Commission.

Il y aurait lieu d'analyser directement lors des séances plénières de la Commission certaines questions, ayant une importance particulière, parmi lesquelles, la coopération économique, scientifique et technologique, le rapport de la réunion des conseillers économiques principaux, ainsi que les rapports du secrétaire exécutif sur les mesures entreprises pour la mise en oeuvre des résolutions et décisions de la Commission, sans que lesdites questions soient transmises au Comité de session.